保保保保保保保保保保保保保保保保保保保保

LES ANCIENS RÉCOLLETS LE PÈRE JOSEPH DENIS

Sa naissance (Suite)



ne lui en faisons pas un reproche — de donner au père Joseph Denis une place dans son *Panthéon*. Mais voici de quelle façon il le présente au public et aux généra-

tions futures: « *Denis* (Jean Olivier) fils de Denis, seigneur de la Baie des Chaleurs et de Percé, fut un des premiers Canadiens qui entra dans l'ordre réformé de saint François. Ordonné prêtre en 1690, mort en 1742. Il bâtit une église et une maison de son ordre à Percé. » Or ce qu'il y a de vrai et d'exact là dedans, c'est qu'il y a eu en effet un Denis qui fut prêtre d'un... ordre réformé, et qu'ensuite il mourut. Vrai aussi qu'il bâtit une église et une maison à Percé. Le reste, chaque mot du reste est inexact. (2)

Eh bien! tous ceux qui depuis le *Panthéon* (1858) ont écrit sur le père Joseph ont plus ou moins reproduit Bibaud. Certains le font même venir de France, comme s'il n'était pas né au Canada. Pas un qui ne le fasse mourir en 1742, alors qu'il est mort en 1736. Pas un qui ne le croie baptisé sous le nom de Joseph, et pas un qui sache l'année de sa naissance.

Cette dernière remarque s'applique à bon nombre de récollets. Les auteurs, ignorant en général qu'en entrant chez les Récollets les sujets recevaient un nouveau prénom, (3) le seul sous lequel ils étaient ensuite connus, s'imaginent naturellement que ce nom est celui du baptême. Or ce nom ne figurant pas aux registres — et pour cause — on peut y chercher longtemps l'extrait baptistaire d'un Récollet sans le trouver. La conséquence? Elle est grave pour l'his-

eaubien, ains en loppant aujour-

it succé-

aujourdirigées froid et famille 23 fempement it venu able de sainte

vices : screts : Aldéric

'apin ; rière : Laten-

bien-

e fait traite s à la malle la

⁽¹⁾ Maximilien, fils de Michel. Max. ne signe guere autrement. Charmant archaïsme évocateur de l'antique Pline le Jeune.

⁽²⁾ Le seigneur de la Baie des Chaleurs était Richard Denis de Fronsac, un oncle du père Joseph Denis.

⁽³⁾ C'est torjours la coutume chez les Franciscains, de même que chez les Dominicains et d'autres encore.